

# L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS EN BAVIÈRE

Fritz ABEL

1. Le titre de cet article ne peut qu'étonner un Français peu informé des choses allemandes. Qui rédigerait, en France, pour une revue allemande, un article sur les modalités de l'enseignement de l'allemand dans la région de Midi-Pyrénées ou dans la région de Bourgogne ? La Bavière se trouve bien en République fédérale d'Allemagne. Pourquoi ne pas parler de la Bavière dans le cadre d'un article consacré à l'enseignement du français en RFA ?

2.1. Le sujet de notre texte se justifie pour deux raisons. D'abord : Tout ce qui touche à l'éducation est en RFA du ressort des Länder. Et bien qu'il n'y ait qu'assez peu de Bavarois qui accepteraient que leur région ne fasse plus partie de l'Allemagne, il n'y en a certainement guère davantage qui admettraient que l'organisation de la vie scolaire de cette région soit décidée ailleurs qu'à Munich. Ce n'est pas sans une certaine fierté que l'on utilise en Bavière, et notamment dans tous les documents officiels, la notion de *Freistaat* (« état libre ») pour désigner l'état bavarois. Pour tout ce qui concerne l'éducation et la culture, la Bavière, avec ses onze millions d'habitants, continue à être un état souverain <sup>(1)</sup>. L'enseignement des langues étrangères dans les écoles bavaoises se distingue, au moins pour ce qui est de son cadre institutionnel, sensiblement de celui qui est dispensé dans les autres Länder. Ses résultats sont donc nécessairement dans une certaine mesure différents de ceux obtenus ailleurs en RFA.

2.2. La deuxième raison qui explique le sujet de cet article est plus gênante à avouer. Si l'on y réfléchit bien, une justification essentielle du fédéralisme réside dans son aptitude à susciter une certaine émulation entre différentes régions qui acceptent par ailleurs des structures politiques communes. Sans cette émulation, le fédéralisme risque d'être une complication gratuite ou même contrariante de la vie publique, notamment pour les citoyens qui sont, pour une raison ou une autre, amenés à changer de région. L'émulation ne peut cependant se réaliser sans la possibilité d'une comparaison. Et sur ce plan, il faut malheureusement le reconnaître, le fédéralisme allemand ne fonctionne pas vraiment. Les rapports

1. 11 millions d'habitants en Bavière, ce n'est guère plus qu'en région parisienne, mais c'est néanmoins plus que par exemple en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Grèce, en Norvège, au Portugal, en Suède ou en Suisse. En 1949, la diète bavaroise a d'ailleurs refusé de voter la constitution (*Grundgesetz*) de la République fédérale, tout en acceptant qu'on l'applique provisoirement sur le territoire du *Freistaat*.

sur l'enseignement de telle ou telle matière publiés de temps à autre par la conférence permanente des ministres de l'éducation des Länder qui composent la République fédérale (*Kultursministerkonferenz*), restent très sommaires <sup>(2)</sup>, et les annuaires statistiques de la fédération et des Länder le sont encore plus. Personne ne connaît par exemple les modalités et les conséquences effectives de la concurrence entre le latin et le français dans les écoles des différents Länder. Pourtant, il y a peu de faits qui conditionnent à ce point la part faite à l'enseignement du français en Allemagne. A l'heure actuelle, personne ne serait en mesure de placer les informations rapportées par la suite pour la Bavière dans un contexte qui tienne compte de l'ensemble de la République fédérale. Sur le plan de l'enseignement, l'émulation qui existe entre les Länder de la RFA est davantage fondée sur des impressions et des rumeurs que sur une connaissance précise des faits.

3.1. Le système scolaire bavarois est assez différent du système scolaire qui existe actuellement en France. Si l'on procède par niveaux d'âge, il faut parler en premier lieu des écoles maternelles et des jardins d'enfants. En Bavière, l'enseignement préscolaire n'est pas assuré par l'Etat, mais essentiellement par les communes et les paroisses. Il est payant et, malgré la dénatalité qui caractérise la situation démographique de la RFA, les places dans les jardins d'enfants continuent à être trop peu nombreuses. On est donc très loin des taux de préscolarisation français <sup>(3)</sup>. Mis en oeuvre depuis 1968/69, le programme de l'*Office franco-allemand pour la jeunesse* en faveur de l'enseignement du français dans les jardins d'enfants allemands, provient à l'origine d'une initiative bavaroise privée, qui s'est développée dans le cadre du jumelage Bordeaux - Munich. La planification et l'évaluation de cet enseignement ont été assurées par des auteurs bavarois <sup>(4)</sup>. Pendant l'année scolaire 1989/90, 39 jardins d'enfants bavarois (sur à peu près 4 000) ont dispensé une initiation au français.

2. Le dernier rapport consacré à l'enseignement du français a paru à la date du 1<sup>er</sup> décembre 1986. Comparés aux rapports publiés au Canada sur l'enseignement d'une langue seconde, les rapports de la *Kultursministerkonferenz* allemande ne peuvent être qualifiés que de déplorables. Cf. Fritz Abel, « Der Französischunterricht und die frankophonen Minderheiten in den überwiegend anglophonen Provinzen und Territorien Kanadas », in Lothar Wolf, Hrsg., *Französische Sprache in Kanada*, München 1987, p.137-267.

3. En France, d'après *Quid 1990* (p. 1255), 96,2 % des enfants de trois ans ont été scolarisés pendant l'année scolaire 1987/88.

**3.2.** La scolarité obligatoire commence en Allemagne à l'âge de six ans accomplis. Contrairement à ce qui se passe dans certains autres Länder, l'enseignement primaire s'étend en Bavière sur quatre années scolaires. Il constitue la seule structure scolaire bavaroise qui s'adresse à l'ensemble d'une classe d'âge. Depuis 1969, certaines écoles primaires bavaroises offrent un enseignement facultatif du français. Cet enseignement a touché pendant l'année scolaire 1989/90 42 écoles primaires et plus de 4 000 élèves (sur un total de plus de 430 000 élèves dans les écoles primaires). Jusqu'à la rentrée 1990/91, le français a été la seule langue étrangère enseignée à l'école primaire en Bavière. Son introduction a été, tout comme la diffusion de l'enseignement du français dans les écoles maternelles, un des résultats du traité franco-allemand de 1963. Du fait de la vogue qu'a connue récemment le concept d'« éducation bilingue », une dizaine d'écoles primaires bavaroises ont mis en place à la rentrée 1990/91 un enseignement expérimental de l'anglais et une école primaire offre un enseignement semblable de l'italien <sup>(5)</sup>. Deux écoles primaires où le français est enseigné participent également à cette expérience. Si les résultats paraissent concluants, tous les élèves bavarois apprendront dans quelques années une langue étrangère dès la troisième année de leur scolarité obligatoire. Ils choisiront sans doute surtout l'anglais et poursuivront l'étude de cette langue dans l'enseignement secondaire, tout en commençant éventuellement une deuxième langue étrangère à partir de la cinquième année de leur scolarité obligatoire. Il est cependant loin d'être certain que les expériences en cours se terminent effectivement par l'introduction de l'enseignement obligatoire d'une langue étrangère dans les écoles primaires bavaroises. En Bavière, contrairement à la majorité des autres Länder de la RFA, et malgré l'influence des médias modernes, la vitalité des dialectes est encore telle que l'acquisition de l'allemand écrit standard équivaut pour beaucoup d'élèves presque à l'apprentissage d'une deuxième langue. Un nombre considérable de ces élèves risque d'être dépassé par l'apprentissage obligatoire d'une véritable langue étrangère à l'école primaire.

**3.3.** A peu près un tiers des élèves bavarois fréquentent à partir de la cinquième ou de la sixième année de leur scolarité la première année du lycée (*Gymnasium*, cf. 4.1-4). Les autres élèves poursuivent leurs études, au moins pour deux années scolaires, dans le deuxième cycle de l'enseignement élémentaire (*Hauptschule*), où l'enseignement de l'anglais est obligatoire de la cinquième à la septième année. Les élèves des *Hauptschulen* qui sont faibles en allemand ou en mathématiques peuvent être

autorisés ensuite à abandonner l'anglais. Les autres ont la possibilité de terminer leurs études à la *Hauptschule*, après les neuf années de leur scolarité obligatoire, par un « certificat d'études » qui inclut un examen d'anglais sanctionnant cinq années d'apprentissage de cette langue. Aucune autre langue étrangère n'est proposée aux élèves des *Hauptschulen*, si l'on fait abstraction des cours destinés aux nombreux élèves étrangers de ces établissements. A peu près 50 % des élèves d'une classe d'âge ne fréquentent que la *Hauptschule* et l'enseignement professionnel à temps partiel qui lui fait suite obligatoirement <sup>(6)</sup>.

**3.4.** Après deux ans de *Hauptschule*, donc après la sixième année de la scolarité obligatoire, on peut quitter cette école pour poursuivre ses études dans une *Realschule*, type d'établissement qui correspond à peu près au Collège d'enseignement général du système scolaire français d'autrefois. Les *Realschulen*, qui accueillent aussi certains élèves qui ont abandonné le premier cycle du lycée, continuent évidemment l'enseignement de l'anglais commencé à la *Hauptschule*. Elles offrent cependant également un enseignement du français, soit comme option obligatoire (*Wahlpflichtfach*), soit comme matière facultative (*Wahlfach*). Jusqu'à présent, le français est à côté de l'anglais la seule langue étrangère enseignée dans les *Realschulen* de Bavière. L'introduction de l'italien est à l'étude (cf. note 5). Dans les *Realschulen*, l'enseignement du français peut s'étendre sur les trois dernières années de la scolarité des élèves, c.-à-d. de la huitième à la dixième année. En fait, concurrencé notamment par l'informatique, le français est une matière rarement choisie. Parmi les élèves des *Realschulen* qui passent l'examen final de ces établissements (soit à peu près 20 à 30 % de l'ensemble d'une classe d'âge), moins de deux pour cent participent à l'épreuve de français. Aujourd'hui encore, on semble penser que, dans leurs futures activités professionnelles et privées, les cadres moyens formés par les *Realschulen* n'ont en général besoin de connaître qu'une seule langue étrangère, l'anglais.

**4.1.1.** En Bavière, comme dans le système scolaire français d'autrefois, le lycée (*Gymnasium*) s'adresse à une élite parmi les élèves. Bien qu'il y ait de plus en plus d'élèves qui aillent au lycée (à peu près un élève sur trois en 1989), le « baccalauréat » (*Abitur*) n'est obtenu actuellement en Bavière que par moins de 20 % d'une classe d'âge. C'est beaucoup plus qu'il y a trente ou quarante ans, mais c'est sans doute néanmoins le taux de bacheliers le plus bas enregistré en RFA <sup>(7)</sup>. Les responsables bavarois de l'éducation comptent sur une augmentation progressive du nombre des bacheliers, mais ne s'efforcent pas de l'accélérer. Dans leur esprit, le baccalauréat bavarois est avant tout destiné à identifier les élèves aptes à des études universitaires selon les normes allemandes

4. Wolfgang Maier, *L'enseignement du français dans le pré-élémentaire*. Bad Honnef : Office franco-allemand pour la jeunesse 1974, Elke Antonie Natorp, *Französisch als erste Fremdsprache im Elementarbereich*. Donauwörth : Auer 1978.

5. Contrairement au reste de la RFA, la Bavière entretient des relations économiques bien plus étroites avec l'Italie qu'avec la France. Pour les détails cf. Thomas Finkenstaedt - Konrad Schröder, *Sprachenschranken statt Zollschranken ? Grundlegung einer Fremdsprachenpolitik für das Europa von morgen*. Essen : Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft 1990, p.38 ssq.

6. La formation professionnelle se déroule en RFA essentiellement dans les entreprises. Les écoles professionnelles disposent en moyenne au maximum de 12 leçons hebdomadaires.

7. Les taux de bacheliers atteints ou prévus en France (entre 50 et 80 % d'une classe d'âge), interdisent de plus en plus de traduire la notion d'« Abitur » par celle de « baccalauréat ».

traditionnelles, c'est-à-dire des études supérieures qui comportent une initiation effective à des techniques de recherche (cf. 6.1). L'augmentation du nombre des bacheliers n'est favorisée que dans la mesure où la société a besoin de plus de personnes formées de cette façon.

4.1.2. Pour ce qui est de l'enseignement des langues dans les lycées bavarois, il convient de distinguer quatre plans. Le curriculum des lycées s'étend sur neuf ans. La première, la troisième et la cinquième année offrent aux élèves des choix importants dans le cadre de sections assez rigides par ailleurs qui sont remplacés à partir de la huitième année par un système complexe et assez souple d'options obligatoires. Le cours obligatoire de la première langue étrangère dure sept ans au cours desquels il totalise à peu près 30 leçons hebdomadaires (entre 6 et 3 leçons par semaine selon les années). Le cours obligatoire de la deuxième langue étrangère s'étend sur cinq années scolaires et un total de 18 ou de 19 leçons hebdomadaires. Une troisième langue étrangère obligatoire n'est enseignée que pendant trois années scolaires, dont chacune dispose de cinq leçons hebdomadaires, ce qui correspond à un total de 15 leçons hebdomadaires <sup>(8)</sup>.

4.2.1. L'entrée au lycée (soit la cinquième année de leur scolarité obligatoire) marque pour la plupart des lycéens de RFA le début de l'enseignement d'une langue étrangère. En Bavière, 80 % des lycéens se décident pour l'anglais comme première langue étrangère, 20 % optent pour le latin. Moins de vingt des 395 lycées bavarois enseignent jusqu'à présent le français comme première langue étrangère, bien que cette langue soit la seule langue étrangère enseignée au primaire (dans un cadre restreint, il est vrai). Ce fait étrange s'explique surtout par les modalités qui ont déterminé jusqu'il y a peu de temps la création d'une classe de français première langue étrangère <sup>(9)</sup>.

4.2.2.1. Au début de la troisième année de lycée, tous les lycéens commencent en RFA l'étude d'une deuxième langue étrangère. Les 20 % qui ont commencé en Bavière par le latin, continuent par l'anglais, tandis que les 80 % qui ont choisi l'anglais comme première langue étrangère se

8. Jusqu'à présent, il n'existe en Bavière que deux lycées à sections bilingues. Ils se trouvent à Munich et se caractérisent pour l'essentiel par le fait que l'histoire y est enseignée pendant trois années scolaires en français. Il est assez étonnant qu'en Bavière aucune autre langue étrangère ne soit encore utilisée de cette manière comme langue d'enseignement. Certains Länder comptent considérablement plus de lycées à sections bilingues que la Bavière.

9. En fait, les enfants (ou les parents d'élèves) qui se décidaient pour une telle classe s'engageaient par là même dès le début de la scolarité au lycée à étudier par la suite à la fois l'anglais et le latin comme langues étrangères obligatoires et à retarder, contrairement à un usage bien établi en Bavière, l'étude d'une de ces deux langues jusqu'au début de la cinquième année de lycée. Une motion adressée au ministère de l'éducation par certains députés de la diète bavaroise et certaines autres démarches, dont une initiative conjointe des chaires de didactique de l'anglais et du français à l'université d'Augsbourg, ont eu pour résultat que depuis la rentrée 1989/90 une classe de français première langue étrangère peut être également créée à l'intention d'élèves qui n'étudieront que l'anglais et le français. Si l'application de ce nouveau règlement ne se heurte pas à trop d'obstacles, on peut penser qu'à moyen terme une proportion assez considérable des 60 % de lycéens bavarois qui n'apprennent que deux langues étrangères obligatoires se décidera pour le français comme première langue étrangère.

voient confrontés à un choix complexe. A première vue, ils doivent se décider entre le latin et le français, mais en fait leur décision ne se limite pas à une alternative aussi simple. Seul le choix du latin maintient libres les options qui détermineront le reste de leur carrière scolaire. Si l'on choisit le latin comme deuxième langue étrangère au début de la troisième année de lycée, on peut, deux ans plus tard, choisir entre la filière « moderne » (*neusprachliches Gymnasium*, avec le français, l'espagnol, l'italien ou le russe comme troisième langue étrangère obligatoire) et la filière scientifique (*mathematisch-naturwissenschaftliches Gymnasium*, avec un enseignement renforcé des sciences). Par contre, ceux qui choisissent le français au début de leur troisième année de lycée, se décident par là même pour la filière scientifique, qui ne jouit pas – comme en France – d'un prestige supérieur, et se barrent ainsi les autres voies. En d'autres termes : Qui choisit le français comme deuxième langue étrangère opte contre le lycée « moderne » et l'enseignement obligatoire d'une troisième langue. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant qu'il n'y ait qu'à peu près 30 % de l'ensemble des lycéens bavarois qui se décident pour l'enseignement du français comme deuxième langue étrangère, tandis qu'à peu près 50 % choisissent le latin.

4.2.2.2. Il n'est pas aisé d'expliquer la raison d'être du règlement qui vient d'être rapporté. Comme le nombre des bacheliers, le règlement décrit s'explique sans doute avant tout par l'idée que les responsables de la politique scolaire de la Bavière se font des études universitaires et notamment des études universitaires dans les sciences humaines. On semble être d'avis qu'il n'est pas indispensable qu'un scientifique soit latiniste, mais qu'il n'est pas possible d'étudier le droit ou une science humaine quelconque sans avoir fait du latin au lycée. Cet argument, renforcé sans doute par les traditions catholiques de la Bavière <sup>(10)</sup>, se double facilement d'arguments tirés d'une réflexion sur les buts poursuivis respectivement par l'enseignement du latin et par celui du français. Le but traditionnel prioritaire de l'enseignement du latin, c'est de parvenir à la lecture de certains textes classiques dans l'original <sup>(11)</sup>. Etant donné la distance qui sépare ces textes du monde moderne, on peut penser qu'ils ne peuvent guère être rendus accessibles aux élèves par un enseignement qui ne commence qu'à la cinquième année du lycée et qui ne dispose donc que de trois années scolaires à programme obligatoire. L'intention prioritaire de l'enseignement du français langue étrangère est par contre de permettre aux élèves d'acquérir un moyen de communication supplémentaire. Les règlements bavarois semblent partir du principe que pour atteindre ce but, un enseignement intensif pendant une période limitée peut être aussi efficace qu'un cours qui s'étend sur un nombre plus important d'années scolaires, d'autant plus que la réalité du monde moderne peut inciter les élèves à perfectionner

10. La Bavière et la Sarre sont les deux seuls Länder de la RFA où les catholiques soient très largement majoritaires.

11. En Allemagne, contrairement à d'autres pays, il n'a jamais été d'usage d'étudier ces textes dans des éditions bilingues.

leur usage d'une langue vivante en dehors de l'école, pendant et après leur scolarité. - Il convient d'ailleurs de ne pas perdre de vue que plus de la moitié des lycéens bavarois qui se décident pour l'enseignement du latin comme première ou comme deuxième langue étrangère, choisissent par la suite également une troisième langue étrangère obligatoire, à laquelle ils consacrent presque autant d'heures qu'à leur deuxième langue étrangère (cf. 4.1.2, 4.3.3 et 7.2).

4.3.1. Au début de la cinquième année de lycée, c'est-à-dire au début de la neuvième année de leur scolarité, en général entre 15 et 17 ans, les 70 % des lycéens bavarois qui ont choisi le latin comme première ou comme deuxième langue étrangère peuvent se décider pour une troisième langue étrangère ou un enseignement renforcé des sciences. 40 % à peu près de l'ensemble des lycéens se décident pour la troisième langue étrangère, soit à peu près 5 % pour le grec ancien, et à peu près 35 % pour le français. Cela semble constituer une particularité du système scolaire bavarois. On dit que dans les autres Länder beaucoup moins d'élèves apprennent une troisième langue étrangère obligatoire. En plus, dans plusieurs Länder, l'enseignement de la troisième langue étrangère ne s'étend que sur deux années scolaires et un total bien moins élevé de leçons hebdomadaires.

4.3.2. Le choix massif du français comme troisième langue étrangère ne correspond pas uniquement à une décision libre des élèves. Il résulte essentiellement de données institutionnelles. Le russe (depuis la rentrée 1985), l'italien (depuis 1986) et l'espagnol (depuis 1987) n'ont que théoriquement le même statut que le français comme troisième langue étrangère obligatoire. En fait, leur enseignement en tant que tel n'est implanté jusqu'à présent que dans moins de 25 des 395 lycées bavarois. Il ne fait cependant aucun doute qu'il se diffusera dans les années à venir et que, sous l'influence de l'intégration européenne et de l'ouverture des pays de l'Europe de l'Est, d'autres langues viendront s'ajouter aux langues déjà enseignées comme troisième langue étrangère obligatoire<sup>(12)</sup>. Pour ce qui est des différentes langues à apprendre, l'avenir apportera certainement aux élèves bavarois une liberté de choix comparable à celle dont jouissent déjà les élèves français. Cette liberté conduira inévitablement à une diminution du nombre des élèves qui apprendront le français comme troisième langue obligatoire<sup>(13)</sup>.

12. Pour les relations économiques de la Bavière avec l'Italie cf. note 5. Malgré une longue frontière commune avec la Tchécoslovaquie, le tchèque n'est enseigné jusqu'à présent que dans trois lycées bavarois.

13. L'auteur de ces lignes n'est pas de ceux qui pensent que c'est une raison pour s'attaquer à ce qui reste de l'enseignement du grec ancien. Les chiffres cités dans le texte indiquent que les élèves qui suivent en Bavière l'enseignement du grec, ne constituent qu'à peu près 1 % de leur classe d'âge. Est-ce trop pour une langue qui sert de substrat aux registres scientifiques de toutes les langues modernes ? Faut-il qu'il y ait encore moins de personnes qui puissent déchiffrer un passage du Nouveau Testament dans l'original ?

4.3.3. Pourtant, cet enseignement est jusqu'à présent pour ainsi dire la place forte du français dans les écoles bavaroises. Ses résultats dépassent en général les résultats de l'enseignement du français deuxième langue étrangère. La plupart des élèves qui choisissent le français comme option au baccalauréat et la plupart des futurs professeurs de français semblent provenir en Bavière des cours de français troisième langue étrangère. La différence assez réduite entre le nombre total de leçons hebdomadaires (cf. 4.1.2) est en général plus que compensée par l'expérience préalable de l'enseignement du latin.

4.4.1 Depuis la fin des années 70, l'enseignement des classes terminales et les épreuves du baccalauréat constituent dans les lycées de la RFA un tout assez complexe. Selon le règlement en vigueur jusqu'à présent, un tiers des points nécessaires à l'obtention du baccalauréat résulte de l'étude renforcée (*Leistungskurs*) de deux matières pendant les deux (ou dans certains Länder : les trois) dernières années de lycée. Pour le choix de ces deux matières, les élèves jouissent d'une assez grande liberté. Un autre tiers des points nécessaires à l'obtention du baccalauréat sanctionne les résultats d'une vingtaine de cours semestriels consacrés pendant les années terminales à des matières assez diverses. Seul le troisième tiers des points nécessaires résulte de l'examen du baccalauréat à proprement parler. Cet examen se compose de quatre épreuves à coefficients identiques dont deux concernent les deux matières étudiées de façon renforcée. Pour être autorisés à se présenter aux épreuves du baccalauréat en Bavière, tous les candidats doivent avoir rédigé un mémoire consacré à une de leurs deux matières principales<sup>(14)</sup>.

4.4.2. Dans ce système fondé en grande partie sur les choix des élèves, le français occupe jusqu'à présent, en Bavière comme dans les autres Länder, une place honorable. Plus de 15 % des élèves semblent se décider régulièrement pour l'étude renforcée de cette langue pendant les classes terminales et l'épreuve du baccalauréat qui lui correspond. Seuls l'anglais, les mathématiques et la biologie sont semble-t-il couramment choisis par un nombre plus important d'élèves comme *Leistungskurs*.

5.1. Les contenus de l'enseignement du français dans les écoles bavaroises sont en principe arrêtés par les programmes officiels du ministère de l'éducation bavarois. Elaborés à partir du début des années 70 et actuellement en cours de révision, les programmes de français en vigueur en Bavière se caractérisent par une précision peu commune, notamment en ce qui concerne les contenus grammaticaux des premières années de l'enseignement. En fait, faute de manuels de français conçus uniquement pour la Bavière, ces programmes ne peuvent guère être appliqués intégralement, tant que l'apprentissage systématique et progressif de la langue nécessite le recours

14. Le règlement décrit dans le texte a été modifié à partir de la rentrée 1990/91. Les matières secondaires et les épreuves du baccalauréat à proprement parler gagneront en importance, tandis que le poids des deux *Leistungskurse* se trouvera réduit.

constant à un manuel <sup>(15)</sup>. Dans la mesure où les ministères (et notamment les ministères qui représentent le plus grand nombre d'élèves) n'imposent pas certains contenus d'enseignement précis, ce sont les auteurs des manuels plutôt que les auteurs des programmes officiels qui décident de ce que les élèves apprennent ou n'apprennent pas. Cela vaut notamment pour le vocabulaire et les faits de civilisation. Selon le manuel utilisé, les connaissances des élèves sur ces plans peuvent être assez divergentes à l'intérieur d'un même Land.

5.2. Tous les manuels d'utilisation courante poursuivent cependant le but de préparer les lycéens à participer à des échanges scolaires avec la France au bout de deux années d'enseignement du français. Ce pari est en général tenu. La quasi-totalité des lycéens qui apprennent le français en Bavière a la possibilité de rencontrer des élèves français pendant les premières années consacrées à l'étude de leur langue. Ces échanges se déroulent souvent dans le cadre de jumelages municipaux, et en général dans une ambiance très amicale - la concurrence entre les manuels scolaires incite naturellement à leur révision permanente. Les manuels les plus récents <sup>(16)</sup> ont tendance à attacher plus d'importance à un apprentissage cognitif du français. Ils s'éloignent donc dans une certaine mesure des méthodes où l'imitation plus ou moins automatique d'une situation de communication était considérée comme le facteur essentiel de l'apprentissage. En présentant la civilisation française également dans une perspective historique, ces mêmes manuels renouent avec une tradition de l'enseignement du français en Allemagne. Jeanne d'Arc, Louis XIV et Marie Curie sont de retour dans les manuels de français en Allemagne.

5.3. L'épreuve de français au baccalauréat après un *Leistungskurs* mérite une remarque supplémentaire. La Bavière fait partie des rares Länder de la RFA où tous les candidats à une certaine épreuve travaillent sur le même sujet <sup>(17)</sup>. Si l'on fait abstraction d'une épreuve de grammaire assez modeste et d'une version qui permet à elle seule de gagner un quart des points pouvant être obtenus dans l'ensemble de l'épreuve, l'épreuve de français consiste au niveau du *Leistungskurs* pour l'essentiel dans l'analyse d'un texte d'actualité. Ce texte, souvent choisi dans *L'Express* ou *Le Point*, doit être résumé, il doit être expliqué sur certains points et commenté du point de vue de tel ou tel argument qu'il contient. L'épreuve n'exige que des connaissances de langue et renonce à contrôler les

15 L'enseignement essentiellement thématique des deux classes terminales est libre de telles contraintes. Pour ces classes-là, le ministère pourrait donc très bien rendre obligatoire l'étude de certains textes ou de certains faits de civilisation, notamment à travers le choix des sujets du baccalauréat. Jusqu'à présent, on a renoncé à imposer aux professeurs un tel « canon ». Cf. à ce sujet Fritz Abel - Jürgen Lang, *Der Französischunterricht auf der Oberstufe der Gymnasien. Bericht über zwei Umfragen unter romanistischen Studienanfängern*. Tübingen : Narr 1984.

16. *Echanges* de chez Klett remplace de plus en plus le *Cours de base* de la même maison d'édition.

17. Dans la plupart des Länder, les sujets des épreuves de l'*Abitur* sont choisis par le ministère séparément pour chaque lycée à partir de trois propositions émanant des professeurs chargés dans l'école en question de la préparation de cet examen.

autres connaissances des élèves, notamment pour ce qui est de la civilisation et de la littérature des pays francophones.

6.1. La formation universitaire des professeurs de français en Bavière est assurée par les sections de philologie romane de 8 des 10 universités bavaroises (Augsbourg, Bamberg, Eichstätt, Erlangen, Munich, Passau, Ratisbonne, Würzburg). On compte dans ces sections, qui sont également responsables de la formation des professeurs d'espagnol et d'italien, 24 chaires, 15 autres professeurs titulaires et 111 autres enseignants <sup>(18)</sup>. Presque tous les professeurs sont chargés de l'enseignement de la linguistique française et romane ou d'un enseignement concernant une ou plusieurs littératures de langue romane. Seule l'université d'Augsbourg possède également une chaire de didactique du français. L'enseignement de la langue et de la civilisation françaises ne fait pas partie des fonctions des professeurs titulaires. Les futurs professeurs de français sont donc en Bavière, comme dans le reste de la République fédérale, surtout formés en tant que spécialistes de linguistique et de littérature. Selon la conception traditionnelle des études universitaires en Allemagne, le but essentiel de leur passage à l'université est de les initier à des techniques de recherche. L'acquisition de certaines connaissances n'est considérée que comme un but secondaire des études universitaires. Pour être autorisés à se présenter à l'« examen d'Etat » (*Staatsexamen*) qui termine leurs études universitaires, les candidats qui se destinent à l'enseignement du français au lycée doivent avoir obtenu les certificats suivants : (a) plusieurs certificats attestant la connaissance pratique de la langue française, (b) un certificat d'ancien français, (c) deux certificats correspondant à des séminaires supérieurs de linguistique ou de littérature, (d) un certificat de didactique du français. L'examen d'Etat pour le professorat de français au lycée comporte quatre épreuves écrites et cinq épreuves orales. Les épreuves écrites sont constituées par (a) une composition française (3 heures), (b) un thème (2 h), (c) une version (2 h), (d) un exposé en langue allemande consacré à des sujets linguistiques ou littéraires (4 h). Les oraux concernent (a) la grammaire, le vocabulaire et la stylistique du français (20 min.), (b) l'expression orale et la civilisation française (20 min.), (c) la linguistique (20 ou 30 min.), (d) la littérature (20 ou 30 min.), (e) la didactique du français (20 min.). En plus, tous les candidats passent un examen de pédagogie et de psychologie. Un de ces deux examens est constitué par une épreuve écrite. Tout professeur de lycée enseigne au moins deux matières, qu'il a étudiées de façon simultanée et pour lesquelles il a passé des examens similaires. Les professeurs de français sont en Bavière en général également professeurs d'anglais ou d'allemand. La formation

18. Cf. Fritz Abel - Hanspeter Plocher, *Romanistik. Hinweise für Abiturienten. Studienorte - Fächerverbindungen*. Augsburg 1988. Fritz Abel, « Die Romanistik an den Hochschulen der Bundesrepublik Deutschland im Wintersemester 1987/88 », in : Deutscher Romanistenverband, *Mitteilungen*. 1989, 1, p. 9-14.

universitaire d'un professeur de lycée allemand dure rarement moins de six ans. Etant donné la nécessité de maîtriser deux matières assez différentes, les connaissances de français des professeurs de français allemands restent sans doute néanmoins en général en dessous du niveau des professeurs d'allemand français qui ont passé un concours. Les progrès de l'intégration européenne modifieront sans doute considérablement la formation universitaire des professeurs de français en Allemagne.

**6.2.** Après la fin de leurs études universitaires, tous les futurs professeurs de lycée reçoivent une formation pratique pendant un stage pédagogique (*Referendarzeit*) de deux ans. En Bavière, ce stage se compose de trois phases : une phase d'initiation de six mois où l'on assiste à l'enseignement d'un conseiller pédagogique en faisant de temps en temps quelques leçons, une deuxième phase d'un an où l'on enseigne seul à mi-temps comme professeur responsable de certaines classes, et une troisième phase où, fort de cette expérience, on accompagne de nouveau son conseiller pédagogique, en le remplaçant de temps en temps dans sa classe et en préparant un « examen d'Etat » pédagogique, dont le résultat compte autant pour l'obtention d'un poste que le résultat de l'examen d'Etat universitaire – malgré sa durée et l'étendue des exigences, la formation des professeurs de français en Allemagne attire bien plus d'étudiants, et surtout d'étudiantes, qu'il n'y a de postes de professeur. Contrairement à ce que l'on constate en ce moment en France, de nombreux jeunes professeurs se retrouvent au chômage après leur stage pédagogique.

**7.1. Bilan et perspectives :** La principale caractéristique de l'enseignement des langues étrangères en Bavière est le fait que tous les élèves apprennent l'anglais et que l'enseignement du français ou d'une autre langue ne touche pratiquement que la minorité qui fréquente le lycée. En Bavière, comme en France, à la fin de leur scolarité, tous les élèves disposent au moins de connaissances rudimentaires en anglais. Cette ressemblance cache cependant une différence essentielle. L'apprentissage universel de l'anglais en France est dû au choix massif des élèves et au fait que l'infrastructure scolaire les a suivis, tandis qu'en Bavière, et presque partout ailleurs en RFA, il a été imposé par l'Etat. Personne ne contestera qu'à première vue une telle décision peut paraître tout à fait justifiable. Quoi de plus fascinant que l'idée d'une langue seconde commune à l'ensemble de l'humanité, aussi utile à Stockholm qu'à Athènes, au Caire qu'à Tokyo, surtout si cette langue est en même temps la langue maternelle d'une grande nation européenne ? N'est-il pas justifié d'engager même l'autorité de l'Etat pour que la malédiction de Babel soit enfin surmontée ? En fait, ce raisonnement, s'il ne tient pas compte de l'extrême précarité d'une situation communicative où les deux interlocuteurs se servent d'une langue étrangère, risque d'entraîner des conséquences funestes. Une langue internationale ne peut avoir qu'une fonction auxiliaire. Elle ne peut permettre que le maintien d'un contact provisoire. Si la

reconnaissance officielle d'une langue universelle empêche l'apprentissage de toutes les autres langues, elle aura pour effet que les différentes civilisations se refuseront des relations mutuelles immédiates et toute communication non filtrée par la langue choisie comme langue universelle. Etant donné l'effort nécessaire à l'apprentissage de n'importe quelle langue, la reconnaissance officielle d'une langue universelle offrirait en même temps aux native-speakers de cette langue un avantage qui anéantirait d'avance toutes les tentatives d'instaurer un *fair play* entre les nations. Vu sous cet angle, le monopole de fait accordé à l'anglais dans les écoles bavaroises autres que les lycées ne correspond pas aux exigences linguistiques d'une Europe unie. Au moins les élèves des *Realschulen* devraient acquérir pendant leur scolarité une disponibilité ne fût-ce que réceptive d'une deuxième langue étrangère vivante.

**7.2.** L'évolution du cadre institutionnel de l'enseignement des langues étrangères dans les lycées bavarois a été caractérisée ces dernières années par un dynamisme prudent. L'introduction successive du russe, de l'italien et de l'espagnol comme options obligatoires possibles en 1985, 1986 et 1987, la modification des conditions requises pour la création d'une classe de français première langue étrangère en 1989 (voir note 9) et l'application plutôt circonspecte de ces réformes en témoignent. La réforme de 1989 devrait à la longue assurer à l'anglais et au français un statut institutionnel égal dans les lycées bavarois et supprimer les dangers inhérents à l'existence d'une langue imposée d'office comme première langue étrangère vivante. Le fait qu'un statut égal à celui de l'anglais et du français soit encore refusé à d'autres langues vivantes est provisoirement tolérable, compte tenu de la situation d'il y a dix ans, où aucune langue vivante autre que l'anglais et le français ne pouvait être enseignée comme matière obligatoire dans les lycées bavarois <sup>(19)</sup>, mais surtout aussi devant la nature particulière des relations franco-allemandes en tant que modèle et moteur de l'unification européenne. L'accélération de l'intégration européenne, rendue nécessaire par les événements de 1989/90 et le danger d'un nouvel isolationnisme allemand qu'ils impliquent, ne pourra pas se réaliser si le nombre des Allemands sachant le français diminue <sup>(20)</sup>. Quant à savoir si une diminution du nombre des élèves apprenant le latin serait profitable à une expansion de la connaissance des langues vivantes en Bavière, l'auteur de ces lignes se permet de rester sceptique. Il est convaincu que la connaissance du latin et les expériences liées à son apprentissage peuvent constituer pour un

19 L'enseignement supérieur en Bavière ne semble avoir reçu jusqu'à présent aucun poste nouveau en vue de la formation des professeurs rendus nécessaires par l'introduction de nouvelles langues au lycée. Les futurs professeurs d'espagnol et d'italien sont toujours dans une assez large mesure formés dans des cours qui s'adressent à de futurs professeurs de français.

20 La réciproque n'est pas moins vraie : il ne faudrait pas que le nombre des Français sachant l'allemand diminue encore plus.

jeune Allemand un excellent tremplin pour « plonger » dans les langues romanes modernes, et même pour élargir sa connaissance de l'anglais. Si à la place du latin une langue vivante, et notamment le français, pouvait être choisie comme deuxième langue dans le lycée « moderne » bavarois, les élèves qui se décident pour la langue vivante seraient privés de ce tremplin pendant leur étude d'une troisième langue vivante. En plus, l'expérience montre que, dans le cadre institutionnel bavarois actuel, les résultats des cours de français troisième langue obligatoire ne sont pas inférieurs à ceux des cours de français deuxième langue obligatoire (cf. 4.3.3). Indépendamment de ce qui vient d'être dit, il serait cependant injuste de passer sous silence le fait regrettable que le règlement actuel concernant le choix du latin comme matière à option obligatoire permet à à peu près 30 % des lycéens bavarois d'obtenir le baccalauréat sans avoir étudié une deuxième langue vivante obligatoire. Comme les élèves des *Hauptschulen* et des *Realschulen*, ces lycéens étudient l'anglais comme seule langue vivante, sauf dans le cas peu probable où l'enseignement du latin les aurait confrontés à certains textes rédigés dans une langue romane moderne <sup>(21)</sup>.

Fritz ABEL  
Université d'Augsburg

21 *Sources de ce travail* : Les indications quantitatives contenues dans cet article proviennent pour l'essentiel de statistiques non publiées du ministère bavarois de l'éducation, mises à la disposition de l'auteur en 1988 par le *Staatsinstitut für Schulpädagogik und Bildungsforschung (Abteilung Gymnasium)*, Munich. D'autres affirmations, notamment sur la conception des différents types d'écoles, s'appuient sur une série d'articles publiés par le ministère dans sa revue *Schulreport* en 1990 pour exposer les lignes générales de sa politique scolaire, ainsi que sur des notes publiées au fil des années dans la même revue. Les alinéas consacrés aux écoles maternelles et aux écoles primaires contiennent, en plus, des informations que le Docteur Wolfgang Maier (Munich) a eu l'amabilité de communiquer à l'auteur.

La place limitée impartie à cet article a rendu inévitables certaines omissions, notamment en ce qui concerne le rôle (très réduit) joué par l'enseignement du français dans l'enseignement professionnel bavarois ou en ce qui concerne les activités exemplaires de la radio et de la télévision bavaroises pour la diffusion du français. Le cours télévisé *Les Gammes*, élaboré par le Bayerische Rundfunk sous la direction de Jean-Marie Zemb en 1974, a été exporté dans de nombreux pays. *Viens jouer avec nous I*, produit sous la direction de Wolfgang Maier et al. et diffusé pour la première fois en 1988, le sera sans doute également.

Parmi les publications de l'auteur consacrées au sujet de ce travail, il convient de mentionner notamment : Fritz Abel, « Kommissar Maigret und die Blumen des Bösen. Zum Französischunterricht in der Bundesrepublik. » in : *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 15.4.1971, p.24. Fritz Abel, « Observations sur l'état actuel de l'enseignement du français en République fédérale d'Allemagne » in : Gilbert Boissier - Danielle Bouverot éd., *Au bonheur des mots. Mélanges en l'honneur de Gérard Antoine*. Nancy : Presses Universitaires 1984, p. 439-446. Fritz Abel, *L'enseignement du français en République fédérale d'Allemagne*. Québec : Centre International de Recherche sur le Bilinguisme 1984. – Comme tous les textes publiés en français par l'auteur, cet article aussi a bénéficié d'une révision stylistique attentive de la part d'Agnès Abel. Qu'elle en soit, une fois de plus, vivement remerciée.